

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 15 mars 2019

**5<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-3-5-1

### Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et  
aménagement

### Service consulté

## **PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE AU TITRE DES PROJETS STRUCTURANTS CTV 2014-2019 REGION MULHOUSIENNE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de prolonger jusqu'au 30 novembre 2020, le délai de validité de l'aide départementale de 400 000 € au profit de la Ville de WITTENHEIM pour la rénovation du complexe sportif Pierre de Coubertin, attribuée au titre des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de sa réunion du 22 février 2019.

### **1. Durée des subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € accordées au titre des Contrats de Territoire de Vie (CTV)**

Les clauses contractuelles des CTV prévoient que, pour ce type de subventions, le bénéficiaire doit fournir les pièces justificatives de paiement en année n + 3, l'année n étant celle de l'engagement des crédits.

Aussi, si dans le délai de trois ans à compter de la notification, les pièces justificatives de paiement ne sont pas fournies, le solde de la subvention ne pourra être versé et les annuités déjà perçues seront remboursées.

## 2. Demande de la Commune de WITTENHEIM

Par délibération du 30 novembre 2015, la Commission permanente a accordé une subvention de 400 000 €, soit 40 % d'une dépense subventionnable de 1 000 000 € HT à la Ville de WITTENHEIM pour la réalisation du projet de rénovation du complexe sportif Pierre de Coubertin.

A cet effet, le porteur de projet avait jusqu'au 30 novembre 2018 pour faire parvenir à la collectivité les pièces nécessaires au versement de l'aide.

Par correspondance du 14 janvier dernier, la Ville de WITTENHEIM a sollicité le Département pour proroger la durée de validité de l'aide de deux ans.

En effet, le chantier a pris du retard pour les motifs suivants :

- Trois lots du marché ont été déclarés infructueux (remplacement du bardage extérieur, de la charpente métallique et de l'isolation intérieure sous gradin) ;
- Contrainte d'utilisation de la salle par les associations sportives, notamment le club de basket (dont l'équipe féminine évolue en championnat de France).

A noter que l'aide départementale fera l'objet d'un versement complémentaire de subvention, aux acomptes de 80 001 € déjà versés, pour atteindre 50 % de son montant, étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Il vous est proposé de proroger le délai de validité de cette aide départementale attribuée à la Ville de WITTENHEIM de deux ans, jusqu'au 30 novembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prolonger jusqu'au 30 novembre 2020, conformément à la demande de la Ville de WITTENHEIM en date du 14 janvier 2019, le délai de validité de l'aide départementale de 400 000 € pour la rénovation du complexe sportif Pierre de Coubertin attribuée au titre des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019,
- d'autoriser le versement de l'aide départementale sous forme d'un complément de subvention, aux acomptes de 80 001 € déjà versés, pour atteindre 50 % de son montant, étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme K215, chapitre 204, fonction 32, nature 204142, code programme 35721, service 006, AP 2013/K215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT